

**Projet de construction d'un poste à 315-25 kV
et d'une ligne d'alimentation à 315 kV
à Blainville et à Mirabel par Hydro-Québec TransÉnergie**

Dossier : 6211-09-004

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 18 septembre au 2 novembre 2012**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction d'un poste à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Blainville et à Mirabel* par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 2 novembre 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 30 août 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 18 septembre au 2 novembre 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Hydro-Québec TransÉnergie souhaite construire un poste de transformation à 315-25 kV ainsi qu'une ligne d'alimentation à 315 kV. Le poste serait construit sur un emplacement proposé par la Ville de Blainville, dans l'aire de conservation se trouvant à l'est du boulevard Michèle-Bohec. Pour sa part, la ligne d'alimentation de 5,8 km partirait de la ligne Chénier-Chomedey au nord-est du terrain de golf Glendale pour rejoindre le nouveau poste. Ce projet se réaliserait principalement sur des terrains de tenure privée.

Le projet comprendrait la construction d'un poste de transformation à 315-25 kV, l'aménagement d'un chemin d'accès (50 m), le déplacement d'une conduite souterraine de gaz (1,8 km) ainsi que des travaux d'excavation, de remblayage, de nivellement et de creusement de fossé de drainage. Le montage de la ligne d'alimentation nécessiterait, quant à lui, le déboisement d'une superficie de 21,9 ha, l'aménagement d'une voie de circulation dans l'emprise de la ligne, la mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement des cours d'eau et l'installation de 27 pylônes d'acier, dont 15 à encombrement réduit. Le coût total du projet est estimé à 81,3 M\$. Le promoteur souhaiterait entreprendre les travaux au printemps 2013, pour une mise en service à l'automne 2014.

(Extrait du communiqué émis le 18 septembre 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

la localisation du projet et l'aire de conservation :

- la localisation du site initial du poste projeté par Hydro-Québec, sur un terrain situé entre l'autoroute 15 et le boulevard Michèle-Bohec, au nord de la ligne Chénier-Duvernay à 735 kV ;
- les qualités de ce site et les répercussions environnementales estimées ;
- la proposition de la Ville de Blainville à Hydro-Québec d'un autre emplacement situé dans l'aire de conservation à l'est du boulevard Michèle-Bohec et les motivations de la Ville pour déplacer le projet à cet endroit ;
- les démarches de la Ville de Blainville auprès de la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour modifier le certificat d'autorisation de l'aire de conservation, en redéfinissant ses limites, de façon à permettre la construction du poste d'Hydro-Québec ;
- l'acceptation de cette modification par la direction régionale du MDDEP et la demande à la Ville de compenser la perte de milieux humides de l'aire de conservation associée au projet dans une proportion de trois pour un ;
- l'absence de consultation de la population de Blainville pour redéfinir les limites de l'aire de conservation et y installer les infrastructures d'Hydro-Québec ;

- la différence à établir entre l'acceptabilité municipale et l'acceptabilité sociale du projet ;
- la comparaison des coûts du projet selon qu'il se réaliserait sur le premier ou le second site ;
- les besoins futurs d'Hydro-Québec pour l'utilisation potentielle d'espace supplémentaire dans l'aire de conservation restante ;
- l'utilisation ultérieure du reste du territoire de l'aire de conservation par la Ville de Blainville ;

le reboisement :

- l'entente entre la Ville de Blainville et la direction régionale du MDDEP d'appliquer dans le boisé du Parc équestre de Blainville la compensation pour la perte de milieux humides associée au projet dans une proportion de trois pour un ;
- l'absence d'Hydro Québec aux discussions entre la Ville de Blainville et la direction régionale du MDDEP pour l'élaboration du plan de compensation ;
- l'engagement d'Hydro Québec de reboiser une superficie équivalente à la perte de couvert forestier entraînée par le projet ;
- les modalités du programme de reboisement d'Hydro-Québec, dont son obligation de reboiser exclusivement sur des terres publiques ;
- l'engagement d'Hydro-Québec de discuter avec les autorités concernées, selon le territoire du poste ou les territoires de la ligne, des modalités de reboisement d'une superficie équivalente à la perte de couvert forestier entraînée par le projet ;
- l'absence de reboisement par Hydro-Québec dans le quartier résidentiel d'Alençon, près de la 111^e avenue Ouest, quartier concerné par le déboisement prévu au projet ;
- la demande des citoyens à ce que la perte de couvert forestier subie dans un secteur soit compensée dans le même secteur ;
- l'utilisation de petits plants d'arbres pour le reboisement ;
- l'écran visuel boisé en bordure du boulevard Michèle-Bohec ;

la ligne électrique et les pylônes :

- la localisation de la nouvelle ligne à 315-25 kV par rapport à la ligne à 735 kV existante et la distance entre les deux lignes ;
- la nouvelle série de pylônes qui seraient à côté de ceux de la ligne à 735 kV existante ;
- l'utilisation de pylônes surbaissés plus larges d'environ 12 m que le type de pylônes plus standards initialement envisagés ;
- le bruit de la ligne existante, quand il neige, qu'il pleut ou quand le temps est humide, et le bruit de la nouvelle ligne à 315-25 kV ;
- le niveau sonore des deux lignes combinées ;
- le manque d'esthétisme des aménagements proposés ;

les lignes électriques et les champs électromagnétiques :

- les effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine ou animale ;
- les normes établissant la distance requise entre les pylônes et les résidences pour la sécurité liée aux champs électromagnétiques ;
- l'utilisation proposée des pylônes surbaissés et la répercussion sur les champs électromagnétiques ;
- l'encerclement du quartier Domaine vert par l'ajout de la ligne projetée en raison des autres lignes déjà présentes ;

- les effets cumulatifs de la présence de plusieurs lignes électriques et leurs répercussions potentielles sur la santé humaine ;
- l'information provenant d'études portant sur les champs électromagnétiques ;
- la crédibilité des résultats des recherches sur les champs électromagnétiques menées ou commandées par Hydro-Québec ;

les terres agricoles ou forestières :

- l'augmentation de la largeur de l'emprise requise pour l'installation des pylônes, passant de 45 m à 58 m, liée à l'utilisation d'un nouveau type de pylônes dits surbaissés ;
- les compensations qui seraient versées aux propriétaires pour l'installation des pylônes sur leurs terrains ;
- l'*Entente sur le passage des lignes de transport en milieu agricole et forestier*, entente signée par Hydro-Québec et l'Union des producteurs agricoles, présentant le programme de compensation pour les propriétaires de terres agricoles ou forestières dans le cas du passage d'une ligne de transport ;
- le calendrier de consultation d'Hydro-Québec auprès des producteurs agricoles concernés ;
- la demande au promoteur de statuer sur la répartition et la position finales des pylônes avant la fin du mandat du BAPE le 2 novembre 2012 et la nécessité d'en informer les propriétaires concernés ;

l'approvisionnement électrique :

- les pannes électriques et les baisses de tension à Blainville, possiblement liées à la surcharge du réseau et à la façon dont il a été construit ;
- le bris d'appareils électroménagers attribuables aux fluctuations de la tension électrique ;
- la répercussion du projet sur la fiabilité de l'approvisionnement électrique pour Blainville et la stabilité du courant ;

la séance d'information du BAPE :

- la publicisation de la séance d'information et les moyens utilisés par le BAPE pour inviter les citoyens ainsi que les élus municipaux à assister à la séance ;
- l'absence des élus de la Ville de Blainville à la soirée d'information ;

les autres préoccupations :

- le déplacement du tronçon du gazoduc qui traverse le site du futur poste et la compagnie qui le déplacerait ;
- le déboisement supplémentaire requis pour déplacer le gazoduc ;
- la réalisation par le promoteur d'un aménagement paysager entre le poste prévu et le boulevard Michèle-Bohec en conservant une lisière d'arbres sur les côtés nord et ouest pour diminuer les répercussions du poste de transformation sur le plan visuel pour les usagers de ce boulevard ;
- le nombre réduit de répercussions sur l'environnement recensées dans les documents d'Hydro-Québec ;
- la répercussion de la construction du poste et de la ligne sur la valeur des propriétés limitrophes au projet ;
- le *Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec* mettant à la disposition d'organismes 1 % de la valeur initialement autorisée du projet ainsi que le montant versé aux villes de Blainville et de Mirabel par Hydro-Québec ainsi que le mode de répartition.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque centrale	1000, chemin du Plan Bouchard, Blainville
Bibliothèque centrale, secteur de Saint-Janvier	17710, rue Val d'Espoir, Mirabel

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
19 septembre 2012	La Presse	
19 septembre 2012	Le Soleil	
19 septembre 2012		Le Courrier de Sainte-Thérèse
21 septembre 2012		Le Mirabel
22 septembre 2012		L'éveil
10 octobre 2012		Le Courrier de Sainte-Thérèse
12 octobre 2012		Le Mirabel
13 octobre 2012		L'éveil

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes municipales et citoyens	
18 septembre 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques des Laurentides	282	Site du BAPE
16 octobre 2012 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques des Laurentides	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mardi 16 octobre 2012
Lieu	Salle Diamant, Le Mirage Hôtel Blainville, 1136, boul. du Curé Labelle, Blainville
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages
Accueil et prise de notes	M. Luc Nolet
Promoteur	M. Richard Jaeger, Hydro-Québec M. Isabel Michaluk, Hydro-Québec M ^{me} Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec
Assistance	30 personnes
Durée	2 heures

Les relations de presse

Deux médias étaient présents à la séance d'information tenue à Blainville, soit *Le Courrier de Sainte-Thérèse* ainsi que *Le Nord Info*.

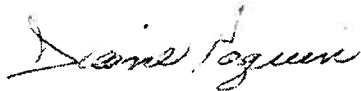
La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 18 septembre 2012 annonçant le début du mandat a été repris par le site *Web Portail Constructo*. Les éléments qui y ont été traités sont la tenue d'une séance d'information, les coûts et l'échéancier du projet.

Le Journal Le Courrier ainsi que *Le Nord Info* ont rapporté les préoccupations des personnes qui ont assisté à la séance d'information, notamment celles portant sur le reboisement, la localisation et le bruit de la ligne électrique, les champs électromagnétiques et leur répercussion sur la santé, l'installation des pylônes sur les terres agricoles. Les médias ont aussi soulevé la préoccupation des citoyens présents quant au site choisi par la Ville de Blainville, après entente avec la direction régionale du MDDEP, pour installer le poste d'Hydro-Québec.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 9 novembre 2012

pour Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication